

FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN . FAPEGM

Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

agrée au titre de la protection de l'environnement

<http://fapegm-environnementgolfemorbihan.fr>

Siège social : Maison des Associations 31 rue G.Le Bartz 56000 Vannes

**Compte-rendu de la 98ème réunion, Maison des Associations à Vannes
samedi 21 janvier 2023 de 9h30 à 12h**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le président ouvre l'assemblée générale ordinaire annuelle à 9h40.

Il lit l'ordre du jour qui est adopté.

L'invitation à l'AG et l'ordre du jour ont été adressés aux membres de la fédération le 23 décembre 2022

Validation de l'Assemblée Générale

5 associations membres sont présentes :

Amis du PNR (Joël Piolot), Défense du pays de Surzur (Bernard Perse), Eau et Rivières de Bretagne (Henri Girard), Qualité de la Vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc), Sauvegarde des sites de Sarzeau Golfe (Claude Fuchs),

3 associations ont donné mandat à une association présente :

Observatoire de Rhuys (Guy Toureaux) à Sauvegarde des sites de Sarzeau Golfe (Henri Girard), Sauvegarde du Logeo (Eric Renard) à Sauvegarde des sites de Sarzeau Golfe (Claude Fuchs), Amis du Golfe du Morbihan (Patrick Ageron) à Sauvegarde des sites de Sarzeau Golfe (Claude Fuchs).

10 associations membres sont absentes ou non représentées sur les dix-huit associations membres de la fédération. **Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée générale annuelle statutaire ne peut avoir lieu et est remplacée par une assemblée générale ordinaire.**

Rapport annuel moral et d'activités par le Président. Année 2022

La FAPEGM a été fondée le 2 décembre 2006. Voici le bilan de l'année 2022.

Fonctionnement de la Fédération

La fédération compte actuellement 18 associations membres.

Le CA est composé de 8 associations administrateurs :

Association des Amis des Chemins de Ronde, représentée par Marie-Armelle Echard,
Association des Amis du Golfe du Morbihan, représentée par Patrick Ageron,
Association des Amis du Parc Naturel Régional, représentée par Joël Piolot,
Association des Amis de la Réserve Naturelle de Séné, représentée par Dominique Rodary,
Association pour la Défense du Pays de Surzur, représentée par Lucien Schaeffer,
Association Eau et Rivières de Bretagne, représentée par Henri Girard,
Association Qualité de la Vie à Larmor Baden, représentée par Louis-François Colboc,
Association de Sauvegarde des sites de Sarzeau Golfe, représentée par Claude Fuchs.

Un CA élargi s'est réuni le 9 juillet 2022.

Le Bureau est composé de trois associations membres, représentées par le président Claude Fuchs, le secrétaire Henri Girard, et le trésorier Louis-François Colboc.

Réunions Plénières: la Fédération a tenu depuis la précédente AG du 22 janvier 2022 une réunion plénière qui d'après nos statuts ont valeur d'Assemblées Générales ordinaires, une autre le 9 avril 2022 .

Communication

- Site de la FAPEGM : Jean Saurat a mis au point un nouveau site, adresse :

<https://fapegm-environnementgolfemorbihan.fr>

- La revue de presse de la FAPEGM a été continuée par Henri, diffusée mensuellement aux associations membres de la fédération et à une cinquantaine de connaissances ou amis. Elle relate les principaux événements environnementaux du secteur morbihannais et au-delà, jouant un rôle d'information.

- Les comptes rendus des réunions plénières sont adressés au cercle large des connaissances et amis.

Interventions principales de la Fédération

Participation à des réunions du PNR

Comité de pilotage le 11 février à Surzur.

Bilan de la lutte contre le baccharis animée par Thomas Cosson le 5 avril.

Réunion au Conseil Général le 17 juin à Vannes.

Les Atlas de biodiversité.

Journée autour de l'arbre organisée par Bretagne Vivante le 18 juin à Sarzeau..

Conférence sur l'arbre le 23 octobre à Sarzeau.

Élaboration de l'Atlas (7 réunions de préparation)

Paysages de Mégalithes (réunion et tables rondes en vue de la candidature à l'UNESCO) le 28 octobre à Sarzeau.

Participation à des réunions de concertation de Golfe Morbihan Vannes Agglo GMVA

RÉDUCTION DES DÉCHETS (réemploi des matériaux, économie circulaire , recycleries ,Défi Zéro Gaspillage) sont décentralisées au niveau des communes et de certains établissements scolaires.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2020-2025 est consultable :

<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/sites/dev/files/Documents%20PDF/Environnement/PCAET/2021/PCAET-GMVA-Lessentiel.pdf>

Des actions de sensibilisation se déroulent régulièrement.

PDU: aucune réunion , la concertation sur le Plan de Déplacements Urbains pour préparer les futurs déplacements individuels est réalisé au niveau des collectivités locales.

CONTRATS TERRITORIAUX : mise en place sur les Bassins versants du Golfe du Morbihan, de la Rivière d'Auray et de la Rivière de Pénerf : participation aux groupes de travail Pollutions diffuses-Qualité de l'eau-Agricole-Bocage. Réunion le 7 avril.

La stratégie 2022-2027 et feuille de route 2022-2024 sont consultables:

https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/sites/dev/files/2022-01/211216_DEL33%20%C3%A0%2039.pdf

Participation à d'autres instances publiques

Commission des Cultures marines (DDTM), réunions tous les 4 mois :représentant de la FAPEGM, Claude Fuchs, les problèmes et conséquences de la culture en surélevé,: envasement, accès aux coins de sable, balisage déficient, parcs non entretenus engendrent un fort mécontentement des riverains, Des maires sont pris à partie,

l'affichage des enquêtes publiques uniquement en mairie sur des panneaux parfois peu accessibles et trop souvent non mis à jour ; le délai entre l'accord en commission et le changement réel de technique (parfois plusieurs années) ne sont pas satisfaisants . Brigitte Cornou, membre d'ERB, ancienne professeur retraitée au lycée professionnel maritime et aquacole représentera également la FAPEGM.

Conseil de Développement du Pays de Vannes

C'est une force de proposition organisée en groupe thématique de travail qui rend des avis sur le contenu des politiques locales. Guy Toureaux a participé ces dernières années au groupe nautisme.

Le 24 janvier se tiendra une réunion intitulée : Réflexions sur la question du logement.

Claude Fuchs représentera la FAPEGM.

Conseil des associations du PNR Louis-François Colboc délégué du collège des associations environnementales représente la FAPEGM au Bureau du Conseil des Associations. Patrick Ageron des Amis du Golfe est délégué général.

SMVM :

La version révisée a été approuvée le 25 aout 2020. Un maire d'une ville membre du PNR a déposé un recours gracieux envers des éléments de cette version. Le 31 mai 2021, la modification a été publiée.

Depuis, c'est le silence. Face à cette situation, la FAPEGM a sollicité et obtenu un rendez-vous le 6 décembre 2022 auprès du chef du Service Aménagement Mer et Littoral pour lui faire part de ses craintes concernant le devenir du SMVM.

Procédures

Berder

Pêcherie

Le 26 septembre 2022, le TA a annulé la décision implicite refusant de dresser procès verbal de contravention de grande voirie à l'encontre de l'OCDL. Maître Dubreuil a envoyé un courrier le 9 janvier 2023 demandant l'exécution du jugement.

Garage.

Suite à la décision implicite du 4 avril 2021 rejetant le recours gracieux des associations FAPEGM, ACR 56, AQVLB et AGM, la FAPEGM a déposé le 4 juin 2021 une requête introductive d'instance. Maître Dubreuil doit répondre au mémoire en défense de la commune avant 24 février.

Camping du Diben à Larmor Baden

L'audience se tiendra le 10 février prochain au TA à Rennes.

PLU

Association Qualité de la Vie à Larmor Baden : la FAPEGM a déposé au TA une requête en soutien à l'AQLV concernant l'annulation du nouveau PLU. Le 9 juillet 2021, le TA l'a annulé partiellement.

Le 22 novembre 2022, la Cour d'Appel a rendu sa décision :

Annulation partielle du PLU.

Berder est classée pour sa totalité en espace remarquable...

La commune ira en cassation (déclaration du maire à Ouest France le 3 janvier 2023).

SCOT GMVA

L'Association Chemins de Ronde 56 a déposé au TA avec le soutien de la FAPEGM une requête demandant l'annulation de la délibération du 13 février 2020 du conseil communautaire approuvant le SCOT du Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, de requalifier en zone diffuse douze villages et de requalifier en zone d'urbanisation diffuse différents secteurs.

Le 22 octobre 2022, la décision inclut en totalité deux lieux dits de Sarzeau (Kerbiboul et Kerhouët) et deux de Séné (Belle Etoile et la Lande de Cano) en espaces proches du rivage étant donné que la co-visibilité est établie.

Pointe du Blair

L'association Les Amis du Golfe du Morbihan a demandé au TA de Rennes avec le soutien de la FAPEGM l'annulation du permis de construire portant sur la restauration d'une maison, la reconstruction d'un muret et l'édification d'une clôture sur un terrain dans un espace boisé classé sur un site inscrit du Golfe et classé Natura 2000. Cette demande a été rejetée en novembre 2020. Elle a fait appel du jugement devant la CAA de Nantes. Cette requête a été rejetée le 10 janvier 2023 au motif principal que le législateur a entendu permettre la restauration de bâtiments anciens caractéristiques des traditions architecturales et cultures locales laissés à l'abandon mais dont demeure l'essentiel des murs porteurs.

Réunion inter associative sur le projet d'implantation des hydroliennes dans le Golfe

Participations diverses

Agir pour le climat, Clim'actions...

FREDON Morbihan (organisme à vocation sanitaire pour le domaine végétal). Surveillance, prévention et lutte contre les plantes envahissantes (raisin d'Amérique, ambroisie, datura, berce du Caucase)

Diffusion d'information par les compte-rendus des réunions, revues de presse..

Conclusion prospective sur le fonctionnement de la FAPEGM

L'activité de la FAPEGM a été multiple, en réponse aux sollicitations de la société.

La FAPEGM a essayé de jouer son rôle d'information, de conseil et d'aide aux associations membres, et au-delà. Elle continuera, à condition de recruter de nouvelles forces.

Après le Rapport financier, nous mettrons en commun nos idées sur le fonctionnement et les orientations de notre fédération.

...//..

Rapport financier par le Trésorier

COMPTE DE RESULTAT 2022

Charges		Produits	
MAIF	116,10 €	cotisations	322 €
Honoraires Me Dubreuil	1 538,35 €	intérêts 2022	25,96 €
Frais engagés par J. Saurat	72,09 €	Ressources disponibles au 1er janvier 2022	1 378,58 €
TOTAL de Charges	1 726,54 €	Total des produits	1 726,54 €

Ressources disponibles pour 2023

Ressources disponibles au 1er janvier de 2022 3 805,03 €

Ressources utilisées au cours de 2022 1 378,58 €

Ressources disponibles au 1er janvier 2023 2 426,45 €

Au 1er Janvier 2023, les ressources disponibles sont réparties sur un compte courant (739,70 €) et un compte sur Livret (1 686,75 €)

Débat général

Certains sujets abordés précédemment sont repris.

En matière d'urbanisme l'évolution de la Cour administrative d'Appel de Nantes en faveur des positions des maires est soulignée et regrettée.

Lors des jugements favorables, les sommes versées en application du code de justice ne couvrent pas les frais de procédure ; ceci n'est pas sans conséquences pour la trésorerie des associations

1. Le compte rendu du Conseil d'Administration élargi du 09 juillet 2022 (97 ème réunion) est approuvé à l'unanimité des membres du CA.

2. Fixation des dates des prochaines réunions plénières de la FAPEGM : les réunions auront lieu en principe les samedis 01 avril, 09 septembre et 02 décembre 2023.

3. Demande d'adhésion à la FAPEGM de l'ACEP 56

(Association Citoyenneté-Environnement-Patrimoine 56)

Monsieur Jean-Jack SÉITÉ, président présente l'association enregistrée le 9 décembre 2021 à la sous préfecture de Pontivy et le rapport d'activité 2022 (courrier aux élus de la Presqu'île, participation avec les ACR 56 à la mise en œuvre de la SPPL, participation et soutien à la mise en œuvre d'une future valorisation des marais de Bourgogne au Tour du Parc, soutien bénévole à des concerts...). Actuellement en retraite, il nous fait part de ses activités professionnelles passées.

Les membres du CA de la FAPEGM ont été destinataires de la demande d'adhésion et des documents, récépissé de déclaration de la préfecture, statuts, mini CV des membres du CA.

Vote du CA.

Claude Fuchs (A3SG) ne participe pas au vote et se retire au vu qu'il est également membre du CA de l'ACEP 56.

Patrick Ageron (AGM) a voté par courrier électronique ce jour à 9h04 oui à l'adhésion.

Les membres du CA présents : Joël Piolot (Amis du PNR), Bernard Perse (ADPS), Henri Girard (ERB), Louis-François Colboc (AQLVB) votent également oui à l'adhésion.

4. Les hydroliennes dans le Golfe : perspectives

Ce projet d'installation d'hydroliennes ancien (2012) a été approuvé en octobre 2019 (projet européen Tiger entre la France et la Grande Bretagne). Pour le Golfe, il se résume à l'installation fin 2023 de 2 turbines de 250 KW/h au sud de Berder et de L'île Longue (consommation d'environ 1000 habitants). La phase d'expérimentation étant basée sur 3 ans, aucune opération de maintenance est prévue. L'enquête publique du 13 juillet au 12 août 2022 s'est bien déroulée, près de 500 contributions, environ 90 % d'avis négatifs à l'implantation. **Le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable** au projet d'installation et exploitation des 2 hydroliennes étant donné que l'évaluation des impacts environnementaux comporte des incertitudes. La description de l'état initial comporte des faiblesses. Les résultats attendus de cette expérimentation tant du point de vue purement technologique, que comme base de réflexion des décideurs politiques pour envisager le déploiement de fermes hydroliennes dans le Golfe, que comme modèle permettant de crédibiliser la filière hydrolienne sont très faibles.

Le CODERST a donné un avis favorable à l'installation le 6 décembre 2022, seules les 3 associations ont voté contre (Eau et Rivières de Bretagne, Que Choisir, Fédération de pêche du Morbihan). **Le Préfet a signé le 2 janvier l'arrêté autorisant l'immersion prochaine des 2 hydroliennes.**

Quelles seront les réactions comportementales sur certains poissons , les sèches ; les mammifères marins lorsque les pales seront en rotation rapide?

Quid des oiseaux plongeurs (cormorans, grèbes à cou noir) ?

Quels seront les effets des ondes électromagnétiques, du bruit généré ?

Les effets sur la courantomologie, la sédimentation ?

Ce projet est réalisé dans le but d'installer une vingtaine de turbines dans le Golfe, les lieux sont t'ils déjà déterminés ? Les conséquences seront sans commune mesure de cette phase d'expérimentation ?

Devons nous exercer un recours gracieux face à un tel projet ?

Aucune nouvelle question n'étant abordée, le président clôt l'assemblée ordinaire de la FAPEGM.

Le président , Claude Fuchs.

